

RESOLUTION SUR L'AFRIQUE DU SUD

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine réuni en sa quarante sixième session ordinaire du 20 au 26 Juillet 1987 à Addis-Abéba, E'hiopie,

Ayant entendu les représentants des mouvements de Libération Nationale et examiné le rapport du Comité de Libération ,

Considérant l'intransigence persistante du régime de Prétoria et son mépris pour l'opinion publique internationale qui préconise l'éradication totale du régime d'apartheid et son remplacement par une société démocratique non raciale dans une Afrique du Sud unie ;

Notant avec une profonde préoccupation la récente réinstauration et l'extention par l'Afrique du Sud raciste de l'état d'urgence ainsi que le baillonnement de la presse, les violentes répressions, la détention sans jugement, la torture et le massacre de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ;

Considérant que les élections réservées aux seuls blancs organisées tout récemment par le régime de l'apartheid, nouvelle preuve de l'opposition obstinée de Prétoria au principe de l'autodétermination, ne peut qu'exacerber la situation déjà explosive en Afrique du Sud ;

Indigné par l'escalade du terrorisme d'Etat auquel se livre le régime de prétorias, notamment la violation l'intégrité territoriale des pays voisins tels que le Royaume du Swaziland où les valets du régime ont récemment enlevé d'éminents patriotes comme Ibrahim Ismael Ibrahim, Priscilla Nyanda et autres qui languissent actuellement dans les gèoles de l'apartheid, et ont assassiné Cassius Make, membre du Comité exécutif de l'ANC ainsi que dix autres patriotes ;

Considérant les tentatives actuelles du régime raciste de l'Afrique du sud visant à créer des groupes fantômes qu'il compte manipuler en vue de la mise en oeuvre de son prétendu processus de négociations et donner ainsi l'impression de procéder à des changements tout en préservant les fondements mêmes de la domination blanche ;

Convaincu que le régime de Prétoria reste attaché à la doctrine de la suprématie blanche et à l'utilisation de sa puissance militaire afin de perpétuer le statu quo ;

Rappelant la résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui stipule entre autre que le système de gouvernement par la majorité, basé sur le principe du suffrage universel dans une Afrique du Sud unie peut conduire à une solution juste et durable ;

Considérant la prise de position anti-raciste des Mouvements de Libération Nationale, en particulier le Congrès National Africain (ANC) dont le plan directeur politique - La Charte sur la Liberté - adoptée le 26 juin 1955 stipule, entre autres, que "l'Afrique du Sud appartient à tous ceux qui y vivent - noirs et blancs et aucun gouvernement ne peut prétendre y détenir le pouvoir si celui-ci n'émane pas de la volonté du peuple tout entier ;

Encouragé par la récente réunion tenue à Dakar, Sénégal, du 9 au 13 juillet 1987 regroupant les représentants de l'ANC et un Groupe d'Afrikaners Libéraux,

1. CONDAMNE énergiquement le régime de Prétoria pour avoir instauré l'état d'urgence permanent en Afrique du Sud, baillonné la presse et maintenu en détention, torturé et exécuté sommairement des militants anti-apartheid ;
2. CONDAMNE UNE FOIS DE PLUS le régime de l'Apartheid pour l'intensification des activités de destabilisation et des actes d'agression perpétrés quotidiennement contre les pays voisins par son armée fasciste et la horde de bandits armés qu'il a créés et soutient ;
3. CONDAMNE avec la dernière vigueur l'Afrique du Sud raciste pour avoir violé l'intégrité territoriale du Swaziland, et demande à la Communauté internationale, tout particulièrement au Secrétariat du Commonwealth et aux Nations Unies, d'obliger le régime de Prétoria à libérer sans conditions, Ibrahim Ismael Ibrahim et Priscilla Nyanda ;

4. CONDAMNE par ailleurs l'Afrique du Sud raciste pour les récentes élections organisées sur une base raciste exclusivement réservée aux blancs, la réinstauration de l'état d'urgence, le maintien en détention des dirigeants politiques, ce qui constitue une preuve flagrante de son opposition à une solution pacifique du problème de l'apartheid ;

5. DEMANDE la libération immédiate et inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les autres prisonniers politiques en Afrique du Sud et en Namibie ;

6. DEMEURE convaincu que l'isolement total du régime de Prétoria et l'imposition de sanctions contre ledit régime constituent les seuls moyens pacifiques de parvenir à une solution du conflit en Afrique Australe ;

7. FELICITE les Mouvements anti-apartheid et les parlementaires à travers le monde ainsi que ceux qui ont contribué à la promotion de la campagne internationale en faveur de l'imposition de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, et les exhorte à intensifier les louables efforts qu'ils déploient ;

8. FELICITE par ailleurs toutes les organisations non gouvernementales, les partis politiques, les gouvernements et toutes les personnes qui ont pris part au 75ème anniversaire de l'ANC, lance un appel à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'elle accorde son soutien politique et matériel au programme de commémoration, en particulier à la prochaine conférence de solidarité prévue pour Décembre 1987 dans un des Etats de la Ligne de Front ;

9. EXHORTE les Etats membres à user de leur influence lors des prochains sommets francophone et du Commonwealth pour amener la communauté internationale à apporter son soutien à la campagne en faveur de l'imposition de sanctions coordonnées et effectives contre l'Afrique du Sud raciste ;

10. REAFFIRME la légitimité de la lutte sous toutes ses formes y compris la lutte armée pour la récupération du pouvoir par le peuple d'Afrique du Sud, l'exercice de son droit à l'autodétermination et l'instauration d'une Afrique du Sud démocratique, unie et non fondée sur la race ;

11. DEMANDE au groupe africain à l'ONU qu'il continue à oeuvrer en vue d'amener le Conseil de Sécurité à imposer des sanctions globales et obligatoires contre l'Afrique du Sud raciste ;

12. SE FELICITE de la réunion qui s'est tenue à Dakar, Sénégal, du 9 au 13 juillet entre l'ANC et les Afrikaners libéraux d'Afrique du Sud ;

13. CONDAMNE les gouvernements des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de la République Fédérale d'Allemagne pour le veto et le vote négatif qu'ils ont opposés au Conseil de Sécurité contre l'adoption du projet de résolution préconisant l'imposition de sanctions sélectives et globales contre l'Afrique du Sud raciste. \*

14. REND HOMMAGE aux Mouvements de Libération Nationale, en particulier au Congrès National Africain, pour l'intensification de la lutte armée ;

15. DEMANDE au Secrétaire Général de l'OUA de veiller de près à la mise en oeuvre de la présente résolution en présentant un rapport circonstancié aux instances de l'OUA à chaque fois que la nécessité l'exigera sur la situation prévalant en Afrique du Sud et de communiquer aux Secrétaires généraux de l'ONU et du Commonwealth le texte de ladite résolution.

---

\* Réserves de la Tunisie.